

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

01 avril 2022

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, David BRIMEAUD, Michel COURARIE, Richard ZUCCHI, Mesdames Catherine PEROUX, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA, Nolwen DESGRANGES.

**ABSENTS** : Jacques MORELLET.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 01 avril 2022 à 20h30, en séance ordinaire dans la salle du Conseil, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 28 mars 2022 et affichée le même jour.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Epicerie – intervention de Mme et M. GILLET pour exposer le projet de reprise du commerce épicerie ;
- Travaux réfectoire école ;
- Subvention UNSS et séjour pédagogique à Arcachon (2 élèves) ;
- Succession LINFORTH ;
- Eclairage public – projet de restauration du parc de l'éclairage public (SDE) ;
- RICE – Projet de réserve international de ciel étoilé ;
- Elections – point sur le planning du 10 avril 2022 ;
- Questions diverses.

Le secrétaire de séance est Monsieur JP TRIJAU.

### **1/ Epicerie**

Présentation de Mme GILLET. Projet d'ouverture d'une épicerie multiservice incluant tabac, relais colis, gaz, française des jeux, carterie, fromage à la coupe, certaines denrées en vrac, produits locaux, journaux (quotidiens), dépôt de pain (le jour où la boulangerie est fermée), livraison à domicile. Les jours de fermeture seraient le mercredi et le dimanche après-midi. La vente de tabac est conditionnée à l'obtention d'une licence ; les discussions sont en cours et le soutien de la Commune pourra aider. Les pourparlers avec les banques (pour le financement des stocks) sont en cours. L'épicerie travaillerait sous une franchise ; les discussions avec PROXY sont en cours. **L'ouverture est programmée pour juillet 2022 au plus tôt.**

M. le Maire a mentionné que la Commune pourra accompagner le démarrage de l'épicerie : pas de loyer pendant 6 mois, prise en charge des frais d'électricité pendant 3 mois et accompagnement dans l'achat de matériel. M. le Maire rappelle également qu'il y aura des travaux à faire. Le différent judiciaire est en passe d'être maintenant rapidement réglé et l'accès au local sera donc bientôt possible.

Après que Mme et M. GILLET aient quitté la salle le Conseil a procédé au vote de la délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, que Mme et M. GILLET continuent toutes les démarches nécessaires à l'ouverture d'une épicerie à Bussière.**

### **2/ Travaux réfectoire école**

À la suite de l'inspection des services sanitaires, une armoire réfrigérée a été achetée et un certain nombre d'équipements supplémentaires doivent être acquis pour un devis total de 11689 € : lave-vaisselle, matériel de plonge, aménagement d'entrée/sortie de la vaisselle, hôte, travaux électriques et travaux de maçonnerie.

La commune souhaite faire une demande de subvention fonds d'équipements des Communes ; cette subvention peut aller jusqu'à 25% de la dépense totale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, que Mme Catherine PEROUX (adjointe au Maire) fasse une demande de subvention pour le financement des travaux concernant le réfectoire de l'école.**

### **3/ Subvention UNSS et séjour pédagogique à Arcachon (2 élèves). Subvention Foire des Potiers.**

Cela concerne la participation d'une jeune de Bussière au championnat de France de Rallye-Raid. Le Conseil propose une subvention de 100 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, que la Commune attribue une subvention de 100 € à la jeune fille de Bussière pour sa participation au championnat de France de Rallye-Raid.**

2 élèves du collège de Piégut, résidant à Bussière, doivent participer à un séjour pédagogique à Arcachon. Le Conseil recommande une subvention de 30 € par élève à remettre directement aux familles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, que la Commune attribue une aide de 30 € /élève aux 2 élèves (soit au total 60 €) de Bussière pour leur participation au stage pédagogique à Arcachon, cette aide étant remise directement aux 2 familles concernées.**

L'association Quatre à Quatre qui organise le prochain Marché Céramique (Foire des Potiers) souhaiterait que la Commune lui accorde une subvention de 4000 €. Cette subvention s'élève habituellement à 3000 €. Le Conseil n'a pas identifié de justification claire pour cette augmentation de 1000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, que la subvention à l'association Quatre à Quatre pour l'organisation du Marché Céramique 2022 s'élèvera à 3000 €.**

### **4/ Succession LINFORTH**

Si la destination du local est à but non lucratif, la Commune n'aura à payer qu'environ 2500 à 3000 € de frais de notaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter la succession LINFORTH et que le local ne sera utilisé par la Commune qu'à des fins non lucratives.**

### **5/ Eclairage public – Projet de restauration du parc de l'éclairage public (SDE)**

La restauration de l'éclairage public est estimée à 80000 € pour la Commune d'après le devis du SDE. Le Conseil considère que cette restauration n'est pas urgente et que le devis a besoin d'être passé en revue en fonction des différentes options technologiques (remplacement par des LEDs, lanternes photovoltaïques, etc...).

### **6/ RICE – Projet de réserve international de ciel étoilé.**

Voir le point 4 du dernier compte rendu du Conseil Municipal tenu le 24 février 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des présents (9 voix pour) et 1 voix contre (M. David Brimeaud) le projet RICE.**

### **7/ Elections – Point sur le planning du 10 avril 2022**

Le planning de présence a été complété et finalisé.

## 8/ Questions diverses

- **Crottes de chien** : cela devient un problème surtout sur le parcours que les enfants de l'école font pour aller à la cantine le midi. Le Conseil propose de mettre en place un affichage spécifique et l'achat de 2 ou 3 distributeurs de sacs plastique équipés d'une poubelle.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents l'achat de 2 ou 3 bornes de propreté canine (comme par exemple Canisacs).**
- La famille Ferris souhaite rester dans le logement de l'école. La Commune envisage donc de récupérer le logement près de l'église.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents que la Commune récupère le logement près de l'église avec l'accord de la famille Ferris.**
- Matériels communaux : mise en vente du camion Mascotte pour 1500 €, du camion Jumper pour 1000 €, du tractopelle pour 1500 €. Pour le moment la tondeuse Puber est conservée.
- **Aménagement du local cantonnier** : dans 3 semaines les travaux seront terminés.
- **Chemin des Margues** : la réfection de ce chemin est enfin terminée.
- Le contrebas du Palace Vert ainsi que le dépôt de déchets verts vont être dégagés, nettoyés et aménagés.
- **Salle des Fêtes** : l'isolation thermique des portes extérieures va être étudiée.

LA SEANCE EST LEVEE A 22h30